

Adoptons

ces éco-gestes qui font la



différence !



www.biltagarbi.fr

I La mission du Syndicat Bil Ta Garbi

Si la mission centrale du Syndicat Bil Ta Garbi est de traiter les déchets, son ambition fût, dès sa création, de mener une politique durable de gestion des déchets. Cette politique se construit en amont grâce aux actions visant à réduire puis recycler les déchets puis en gérant de manière la plus respectueuse de l'environnement la fin de vie du déchet comme le prévoient nos futures installations avec une production de compost et d'énergie.

I L'enjeu pour le territoire

Cette réflexion menée par le Syndicat Bil Ta Garbi a porté ses premiers fruits, puisque notre production individuelle d'ordures ménagères⁽¹⁾ a baissé de 7%, entre 2002 et 2008, grâce à de nombreuses actions comme le compostage individuel, l'autocollant stop pub, les actions de sensibilisation,...

Pourtant en 2009, sur le Syndicat Bil Ta Garbi, chaque habitant a encore produit 394 kg⁽²⁾ d'ordures ménagères soit plus d'1 kg par jour ! A l'échelle du Syndicat cela représente 100 330 tonnes de déchets à recycler et traiter. Pour répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement, nous devons encore réduire les déchets de 7% en 5 ans. Pour relever ce défi ambitieux, le Syndicat Bil Ta Garbi a signé, avec l'ADEME⁽³⁾, un Programme Local de Prévention des déchets.

I C'est quoi la prévention

La prévention peut être résumée par cette phrase « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Elle regroupe l'ensemble des actions situées en amont de la collecte des déchets. Prévention et tri sont donc complémentaires : la prévention vise à éviter de produire des déchets alors que le tri (et donc le recyclage) permet de les gérer au mieux.

I Une politique de territoire

Pour construire ce Programme Local de Prévention, la participation d'acteurs d'horizon très variés a été indispensable : professionnels du tourisme, commerçants, associations, collectivités,... En effet, la politique de prévention démarre dès l'achat des produits. Elle se situe à la charnière entre consommation et gestion des déchets et doit s'appuyer sur les acteurs du territoire que nous remercions pour leur participation à l'élaboration de ce programme.

I Adoptons ces eco-gestes qui font la différence

Le Syndicat Bil Ta Garbi a choisi de décliner son programme autour du thème « Adoptons ces eco-gestes qui font la différence » afin de montrer que c'est la multitude des petits gestes de chacun qui nous permettra de relever ce défi de territoire et de diminuer la production de déchets.

Enfin, le Syndicat Bil Ta Garbi tenait à remercier les collectivités membres, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et plus particulièrement l'ADEME pour son soutien technique et financier dans cette démarche.

Alain IRIART

Président du Syndicat Bil Ta Garbi

Patrick LISTRE

*Vice-président du Syndicat Bil Ta Garbi
Chargé de la Prévention*

⁽¹⁾ordures ménagères : ordures ménagères résiduelles (poubelles grises) et collecte sélective (emballages recyclables, verre, journaux/magasins).

⁽²⁾Chaque français produit en moyenne 391 kg d'ordures ménagères par an (chiffre national de 2007).

⁽³⁾ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Présentation

du Syndicat

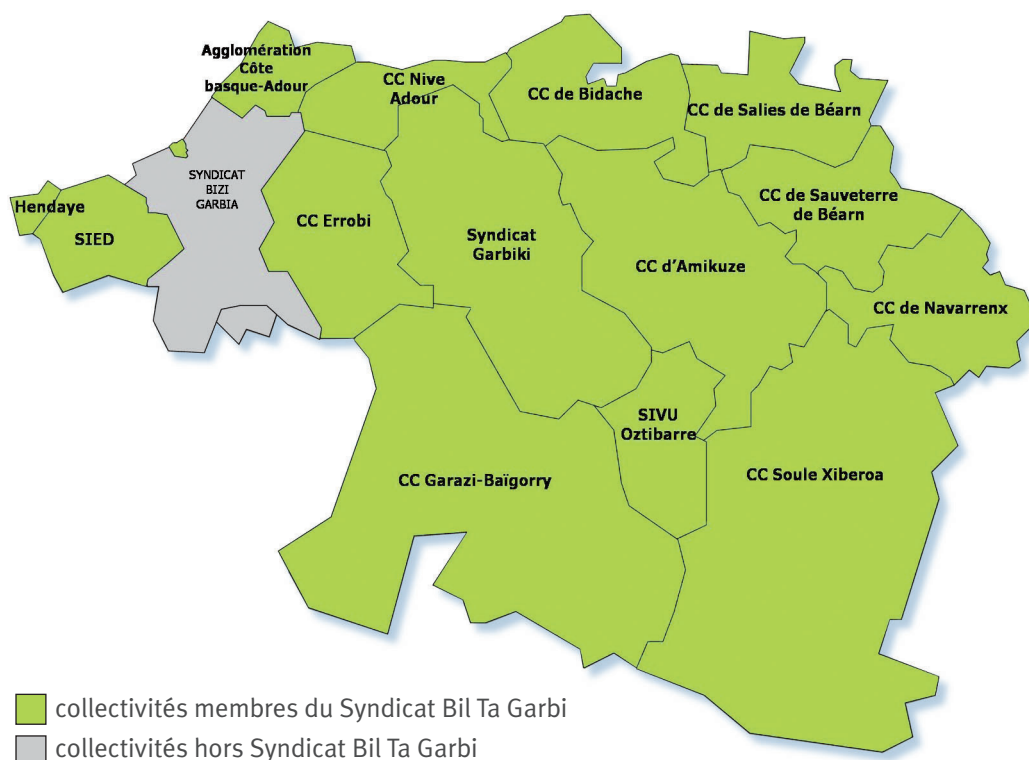
Bil Ta Garbi

Création :
23 août 2002

Prise de compétence :
1^{er} janvier 2004

Compétence :
Traitement des déchets

Territoire :
202 communes / 262 742 habitants



Le Syndicat Bil Ta Garbi est composé de 14 collectivités membres
qui assurent la collecte des déchets.

Enjeux et objectifs

du programme local de prévention

I Le cadre de la prévention des déchets

La prévention de la production des déchets, ou réduction à la source, peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à :

- ✓ Réduire les quantités de déchets produits,
- ✓ Réduire leur nocivité,

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Le Grenelle de l'Environnement, voté le 23 juillet 2009, donne comme objectif une réduction de la production d'ordures ménagères par habitant de **- 7% en 5 ans**. La prévention des déchets est inscrite comme la première priorité dans la gestion des déchets.

I Les actions de prévention déjà engagées par le syndicat Bil Ta Garbi

Dès décembre 2004, le syndicat Bil Ta Garbi a placé la prévention au cœur de sa nouvelle politique de gestion des déchets. Cette volonté s'était traduite par la signature d'un contrat territorial déchets qui a permis au syndicat d'initier de nombreuses actions :

- ✓ Le compostage individuel,
- ✓ La diffusion de l'autocollant Stop Pub,
- ✓ Une meilleure collecte des déchets dangereux,
- ✓ La sensibilisation des publics à la prévention,
- ✓ Le réemploi d'objets en déchetterie,

Ces actions ont permis de diminuer la production d'ordures ménagères par habitant de 7 % sur notre territoire entre 2002 et 2008.

I Les objectifs du programme local de prévention

Afin de poursuivre cette campagne de réduction des déchets, le syndicat Bil Ta Garbi a signé en décembre 2009 avec l'ADEME un accord cadre pour mettre en place un Programme local de prévention des déchets. Ses objectifs :

1. Réduire de 7% la quantité moyenne d'ordures ménagères produites par habitant et par an d'ici 2014 ;
2. Diminuer l'usage des produits dangereux pour l'environnement ;
3. Etre exemplaire en matière de prévention des déchets ;
4. Créer de nouveaux partenariats, et notamment en soutenant des porteurs de projets ;
5. Etre en cohérence avec le Plan Départemental d'Elimination des Déchets et Assimilés.

I La démarche d'élaboration du programme local de prévention

Une élaboration réalisée en 3 phases distinctes :

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Diagnostic de territoire	Concertation avec les acteurs	Elaboration du programme

Le syndicat Bil Ta Garbi a associé les acteurs du territoire, identifiés lors du diagnostic, dans l'élaboration des actions du programme local de prévention des déchets. Pour mobiliser ces acteurs, il a créé un espace de concertation. De septembre à novembre 2010, **une cinquantaine d'acteurs**, d'horizons variés, ont participé à **un séminaire suivi de 6 ateliers de travail** :

Atelier 1 : Gros producteurs de déchets fermentescibles : Comment les gérer soi-même ?

Atelier 2 : Réduction des déchets et tourisme/loisirs : Quelles solutions ?

Atelier 3 : Réduction des déchets et commerce de proximité : Quelles solutions ?

Atelier 4 : Réduction des déchets au travail : Quelles solutions à l'école, au bureau ?

Atelier 5 : Réduction des déchets et enjeux économiques : Quelles convergences ?

Atelier 6 : Réduction des déchets et santé : Quels enjeux ?

**Pour bâtir son Programme local de prévention,
le Syndicat Bil Ta Garbi a croisé 3 approches :**



Le plan d' actions

Les 20 actions du programme local de prévention des déchets sont regroupées sous les 6 axes définis par l'ADEME.

A : Actions de sensibilisation des publics à la prévention

- A1. Créer des outils de communication dédiés à la prévention /p.10
- A2. Sensibiliser les enfants /p.11
- A3. Informer les consommateurs sur les «achats malins» /p.12
- A4. Communiquer auprès des touristes /p.13
- A5. Communiquer les résultats des actions du programme local de prévention /p.14

B : Actions éco-exemplaires de la collectivité

- B1. Développer la démarche d'exemplarité du syndicat Bil Ta Garbi /p.15
- B2. Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets au bureau /p.16

C : Actions emblématiques nationales

- C1. Développer le compostage et les bonnes pratiques de jardinage /p.17
- C2. Développer la promotion de l'autocollant STOP PUB /p.18
- C3. Promouvoir les sacs réutilisables dans les commerces de proximité /p.19

D : Actions d'évitement de la production des déchets

- D1. Promouvoir le réemploi et la réparation /p.20
- D2. Promouvoir l'utilisation de couches lavables /p.21
- D3. Accompagner les organisateurs de manifestations sur des solutions alternatives de réduction des déchets /p.22
- D4. Informer sur le gaspillage alimentaire /p.23

E : Actions de prévention quantitative de déchets des entreprises

- E1. Accompagner les professionnels du tourisme sur des solutions alternatives de réduction des déchets/p.24
- E2. Accompagner les commerçants sur des solutions alternatives de réduction des déchets /p.25

F : Actions de prévention qualitatives des déchets

- F1. Promouvoir la collecte des médicaments /p.26
- F2. Développer l'action mieux jeter et moins consommer de piles /p.27
- F3. Développer la sensibilisation des particuliers sur les déchets dangereux /p.28
- F4. Accompagner la collecte des déchets dangereux des professionnels /p.29

Les 20 actions du programme sont détaillées dans les fiches suivantes de ce document.



Créer des outils de communication dédiés à la prévention

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Des cibles variées : des habitants aux producteurs non ménagers.

I Pourquoi ?

La prévention des déchets nécessite une importante sensibilisation car elle conduit à un changement de comportement : lutter contre le gaspillage alimentaire, limiter l'usage des produits à usage unique, composter ses déchets,...

Le syndicat Bil Ta Garbi communique depuis plusieurs années sur le thème de la prévention des déchets avec des campagnes thématiques comme le compostage individuel. Avec ce Programme, il souhaite intensifier cette sensibilisation des usagers afin de leur donner tous les outils pour appliquer « ces gestes » qui font la différence.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de réaliser des outils de sensibilisation ou d'information sur la prévention des déchets, qui :

- ✓ Soient homogènes sur l'ensemble du territoire,
- ✓ Favorisent le changement de comportement,
- ✓ Créent une véritable identité de la prévention des déchets,
- ✓ Positionnent la réduction à la source des déchets comme l'objectif prioritaire du Syndicat.

I Comment ?

Cette action consiste à développer des outils de communication adaptés aux actions du programme en touchant des cibles variées (particuliers, associations, entreprises). La création d'une identité du programme est le préalable à cette action afin qu'ensuite tous les acteurs reconnaissent les actions du Programme Local de Prévention des déchets.

L'outil principal de communication est un espace internet dédié à la prévention qui comportera notamment un espace grand public, un annuaire sur les acteurs du réemploi et de la réparation, des alternatives de consommation, des outils pour les organisateurs de manifestations éco-responsables, les professionnels du tourisme, les commerces de proximité,...



Sensibiliser les enfants

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Les enfants.

I Pourquoi ?

Les enfants sont les relais dans leur famille des actions de prévention. La démarche éducative permet de développer dès le plus jeune âge une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain. L'action s'appuie donc sur une démarche pédagogique à destination des enfants en particulier dans le cadre scolaire.

Elle s'inscrit dans la poursuite des animations pédagogiques déjà en place depuis 2008 sur le territoire, réalisées par les ambassadeurs du tri. En effet, ils sensibilisent régulièrement le public scolaire, avec par exemple en 2009, 7 000 élèves sensibilisés.

I Quel objectif ?

Cette action a pour objectif d'intéresser les enfants à la thématique des déchets et à l'environnement de manière ludique afin qu'ils soient les relais de ces messages auprès de leurs parents et deviennent de futurs eco-citoyens.

I Comment ?

L'action comporte plusieurs chantiers :

- ✓ La poursuite de la réalisation d'un blog par un groupe de collégiens,
- ✓ La poursuite de la réalisation d'un cahier de textes pour les classes de CE2 du territoire pour leur donner des outils utiles dans leur quotidien leur rappelant le message de la réduction à la source,
- ✓ Les animations dans les classes par les ambassadeurs du tri, suivant différents modules sur la prévention et le tri et intégrant des thématiques comme le jardinage, les ressources naturelles, le gaspillage alimentaire.



Informez les consommateurs sur les « achats malins »

I Quand ?

A partir de 2012

I Pour qui ?

Les consommateurs.

I Pourquoi ?

Beaucoup de déchets pourraient être évités par une meilleure information au moment de l'achat sur :

- ✓ Les alternatives de consommation : produits sur-emballés, portions individuelles, produits à usage unique,...

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que chaque français jette en moyenne 30 kg de textiles sanitaires par an (les textiles sanitaires regroupent les produits à usage unique tels que les couches, mouchoirs et serviettes en papier, lingettes,...).

- ✓ Le gaspillage alimentaire.

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que, chaque français jette en moyenne 7 kg de produits emballés non consommés par an.

Cette action doit permettre de sensibiliser les consommateurs sur les alternatives de consommation et les comportements générant moins de déchets (meilleure prise en compte des dates de fin de limite de consommation, objets qui pourraient être réparés, ...). Elle doit permettre également de montrer aux consommateurs les gains économiques qui peuvent être générés par les « achats malins ».

I Quel objectif ?

L'objectif principal est de limiter les déchets de produits sur-emballés, portions individuelles, produits à usage unique... et le gaspillage alimentaire.

I Comment ?

Au préalable de cette action, les commerces et la grande distribution seront associés pour constituer un groupe de travail. Ils sont un vecteur indispensable pour proposer des alternatives et favoriser un changement de comportement au moment de l'achat.

L'action pourra s'appuyer sur un guide recensant les bonnes pratiques et conseils pour lutter contre le gaspillage alimentaire. L'information pourra être relayée, par les ambassadeurs de tri ou des associations, avec la tenue de stands en grande distribution ou lors de manifestations locales.



Communiquer auprès des touristes

I Quand ?

A partir de 2013

I Pour qui ?

Les touristes à travers les professionnels du tourisme.

I Pourquoi ?

Occupant directement ou indirectement près d'un actif sur cinq, le tourisme constitue un secteur d'activité de toute première importance pour le territoire. Cette affluence estivale génère un pic de déchets en juillet et août évalué à +30% par rapport à la basse saison (octobre à mai). La population touristique représente un surplus de production d'ordures ménagères résiduelles d'environ 4 865 tonnes (soit 6 % de la production totale du syndicat).

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de sensibiliser les touristes sur les comportements qui produisent moins de déchets et donc limiter ces pics de déchets saisonniers.

I Comment ?

Au préalable de cette action, les professionnels du tourisme seront associés pour constituer un groupe de travail. En effet, ils sont un intermédiaire indispensable pour sensibiliser les touristes qui restent peu de jours sur le territoire et sont donc une cible difficile à toucher directement.

Plusieurs canaux pourront être utilisés :

- ✓ Des « kit déchets » intégrant la prévention pourraient être diffusés aux touristes par les structures d'accueil. En partenariat avec les acteurs du tourisme, le Syndicat Bil Ta Garbi étudiera le contenu et la forme de cet outil,
- ✓ Les informations pourront être intégrées également directement dans les brochures touristiques,
- ✓ Les communications autour de l'action mettront en avant les initiatives locales exemplaires des professionnels du tourisme.

Cette action vient en complément de l'action « *Accompagner les professionnels du tourisme sur des solutions alternatives de réduction des déchets* ».



Communiquer les résultats des actions du programme local de prévention

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Les partenaires du Syndicat Bil Ta Garbi et les acteurs du programme local de prévention.

I Pourquoi ?

La prévention est l'affaire de tous : tout le monde produit des déchets. Le syndicat Bil Ta Garbi ne peut pas agir seul : il a besoin de partenaires, relais et correspondants pour pouvoir toucher plus largement et efficacement. Il est donc nécessaire de travailler ensemble sur un projet commun qui sera ainsi mieux adapté aux contextes et contraintes de chacun.

C'est pourquoi, la réalisation du programme local de prévention a fait l'objet d'une démarche participative qui a mobilisé plus d'une cinquantaine d'acteurs d'horizons très différents (entreprises, établissements publics, associations, collectivités locales, particuliers,...).

I Quel objectif ?

L'objectif principal est de poursuivre la démarche participative en communiquant régulièrement sur les avancées des actions du programme local de prévention des déchets.

I Comment ?

Cette démarche a débuté avec l'organisation d'un séminaire prévention en septembre 2010 qui a permis d'informer sur l'état initial de la prévention et d'inviter les acteurs à l'élaboration du plan d'actions. Au premier semestre 2011, un document finalisé du programme local de prévention sera diffusé par le Syndicat Bil Ta Garbi.

Afin de poursuivre cette démarche participative sur les 4 prochaines années, le Syndicat Bil Ta Garbi va créer un comité de suivi qui intégrera des partenaires, acteurs, relais qui participent à la démarche du programme afin de les informer régulièrement.

A la fin du programme local de prévention, un bilan sera réalisé présentant une analyse des 20 actions réalisées.



Développer la démarche d'exemplarité du syndicat Bil Ta Garbi

I Quand ?

A partir de 2012

I Pour qui ?

Les services du Syndicat Bil Ta Garbi.

I Pourquoi ?

Le syndicat réalise depuis sa création des actions éco-exemplaires au sein de ses services. Cette action vise à amplifier et suivre les actions déjà entreprises comme le tri des déchets, l'utilisation de verres réutilisables, l'eau du robinet, la réduction des impressions papier, l'intégration de critères environnementaux dans les marchés,... En 2009, la consommation de papier par agent du Syndicat Bil Ta Garbi était de 49 kg par an (un employé du tertiaire générant environ 80 kg de papier par an).

Ces actions peuvent servir d'exemples et crédibiliser les actions proposées à d'autres publics notamment aux professionnels et autres administrations. Elles permettent également d'acquérir un savoir faire concret dans le montage d'actions de prévention des déchets.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de mettre en œuvre des actions éco-exemplaires au sein des services et de valoriser ces bonnes pratiques.

I Comment ?

En vue de l'installation des bureaux sur le site de Canopia, un référentiel d'exemplarité sera réalisé en lien avec la démarche 14 001, initiée en 2010, par le syndicat.

Les indicateurs d'éco-exemplarité seront suivis chaque année par le syndicat (exemple : la consommation annuelle de papier par agent).

L'ensemble du personnel sera formé. Les partenaires seront sensibilisés.



Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets au bureau

I Quand ?

A partir de 2014

I Pour qui ?

Les activités du tertiaire dont les déchets sont collectés avec les ordures ménagères.

I Pourquoi ?

Un employé du tertiaire génère environ 100 kg de déchets par an, dont la très grande majorité est constituée de papiers usagers (80 kg). Ainsi, les déchets générés en dehors du domicile pèsent lourd dans la poubelle.

Face à ce constat, le syndicat Bil Ta Garbi souhaite communiquer sur les bonnes pratiques de réduction des déchets au bureau visant à modifier le comportement du personnel (par exemple impression recto-verso) et les politiques d'achat (fournitures de bureau, piles rechargeables,...).

I Quel objectif ?

L'objectif principal est de

- ✓ Limiter les déchets de bureau (papier, piles, consommables liés à l'impression,...),
- ✓ Lancer une démarche collective pour informer sur les bonnes pratiques au bureau.

I Comment ?

Cette action comporte :

- ✓ La construction d'outils méthodologiques (diagnostic interne, sensibilisation du personnel, pistes d'action visant à modifier les habitudes de travail, organisation de réunion, achat de fourniture,...),
- ✓ La formation des ambassadeurs du tri aux pratiques générant moins de déchets au travail afin qu'ils puissent animer des réunions auprès des structures intéressés,
- ✓ La réalisation de fiches mises en ligne sur le site du syndicat Bil Ta Garbi.



Développer le compostage et les bonnes pratiques de jardinage

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Des cibles variées produisant des déchets fermentescibles.

I Pourquoi ?

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que les biodéchets (restes de cuisine) représentent plus de 70 kg par an par habitant. Selon, l'ADEME, grâce au compostage individuel, chaque année 40 kg par de déchets par habitant pourraient être économisés. Ainsi, depuis 2005, le syndicat Bil Ta Garbi mène, en partenariat avec les collectivités de collecte membres, une action forte de promotion du compostage : en 2009, 22% des foyers en habitat individuel se sont équipés d'un composteur.

De plus, la quantité de déchets verts apportée en déchetterie ne cesse d'augmenter. En 2009, ils représentaient 38% des déchets gérés sur les déchetteries du territoire. Le Syndicat Bil Ta Garbi souhaite communiquer sur les techniques de gestion sur place des déchets verts (paillage, compostage en tas,...) en montrant les bénéfices pour le jardin.

I Quel objectif ?

L'objectif principal est de réduire les biodéchets, les déchets verts mais aussi les phytosanitaires en intensifiant la pratique du compostage et en développant la pratique du jardinage « naturel ».

I Comment ?

L'action comporte plusieurs chantiers :

- ✓ Compostage individuel (poursuite tout au long du programme),
- ✓ Expérimentation du lombricompostage,
- ✓ Expérimentation du compostage en pied d'immeubles,
- ✓ Expérimentation du compostage sur site de gros producteurs : cantines scolaires et campings,
- ✓ Création de jardins de démonstration de compostage et de bonnes pratiques de jardinage. Ces jardins pourront également permettre de former des guides composteurs,
- ✓ Expérimentation de mise à disposition de broyeurs de déchets verts auprès des particuliers.

En fonction des résultats des expérimentations, ces actions pourront être développées sur le territoire.



Développer la promotion de l'autocollant STOP PUB

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Tous les foyers.

I Pourquoi ?

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que les imprimés publicitaires représentent près de 20 kg par an par habitant, répartis pour moitié entre la poubelle traditionnelle d'ordures ménagères et la collecte sélectives des journaux magazines.

Depuis 2007, la diffusion de l'autocollant Stop Pub est une action bien en place sur le territoire : 20 % des boîtes à lettres étaient équipées d'un autocollant Stop Pub en 2009. Le Syndicat Bil Ta Garbi souhaite poursuivre cette sensibilisation pour les foyers ne souhaitant pas recevoir de publicité non adressée.

I Quel objectif ?

L'objectif principal est de réduire les imprimés non sollicités distribués dans les boîtes aux lettres.

I Comment ?

L'action consiste à poursuivre cette distribution d'autocollants. Elle comporte également des sensibilisations d'acteurs :

- ✓ Les syndics de copropriété afin qu'ils refusent les pratiques de dépôt d'imprimés en tas devant la porte d'entrée des immeubles,
- ✓ Les annonceurs afin qu'ils réduisent les quantités imprimées.



Promouvoir les sacs réutilisables dans les commerces de proximité

I Quand ?

A partir de 2013

I Pour qui ?

Les consommateurs, à travers les commerces de proximité.

I Pourquoi ?

Même s'ils ne représentent qu'un très faible poids dans la poubelle, les sacs jetables présentent de nombreux impacts négatifs sur l'environnement : par l'utilisation de ressources renouvelables et non renouvelables nécessaires à leur fabrication, par l'impact de leur abandon dans la nature (impacts sur les paysages, la faune et la flore notamment dans les zones côtières).

Les sacs de caisse distribués ont fortement diminué à l'échelle nationale dans la grande distribution. Mais, ils restent encore utilisés dans les commerces de proximité et les marchés.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal la réduction des sacs jetables distribués dans les commerces de proximité et sur les marchés.

I Comment ?

L'action consiste à sensibiliser les commerces de proximité et les marchés à la réduction des sacs jetables distribués. Elle sera réalisée par des animations à proximité des lieux de vente pour toucher les consommateurs en particulier lors des fêtes de fin d'année ou les soldes. Le syndicat Bil Ta Garbi souhaite également que le commerçant devienne un relais du message de la réduction à la source des déchets auprès de ses clients, de manière à amplifier son discours.

Les commerçants pourront être également sensibilisés par les ambassadeurs de tri à travers l'animation de réunions.

Cette action est complémentaire à l'action « accompagner les commerçants sur des solutions alternatives de réduction des déchets ».



Promouvoir le réemploi et la réparation

I Quand ?

A partir de 2012

I Pour qui ?

Tous les habitants.

I Pourquoi ?

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que chaque français jette en moyenne 7 kg de textiles (vêtements, chaussures,...) par an. Ainsi, décider d'offrir une seconde vie à un vêtement ou un appareil en le donnant, en le réparant ou en le vendant d'occasion plutôt que de le jeter constitue un geste de prévention. Il offre à la fois des bénéfices financiers et peut permettre aussi de soutenir ou développer certaines activités économiques locales.

De plus, de nombreux comportements de consommation s'inscrivant dans une logique de réduction de déchets permettent de remplacer l'achat de biens peu durables par des services.

I Quel objectif ?

Cette action a pour objectif principal la réduction des déchets de textile et d'encombrants en prolongeant la durée de vie de ces produits.

I Comment ?

L'action comporte plusieurs chantiers :

- ✓ Poursuite du partenariat avec l'association Emmaüs pour la récupération d'objets en déchetteries,
- ✓ Création d'un annuaire des acteurs de la filière de la réparation et du réemploi pour mieux promouvoir leurs activités,
- ✓ Développement de la collecte des textiles avec une densification des points d'apport sur le territoire.



Promouvoir l'utilisation de couches lavables

I Quand ?

A partir de 2012

I Pour qui ?

Les jeunes parents et les structures d'accueil des enfants.

I Pourquoi ?

Les couches jetables représentent environ 8 kg/hab/an de déchets soit près de 2 200 tonnes de déchets par an sur le territoire du syndicat Bil Ta Garbi.

Ces dernières années, l'utilisation de couches lavables s'est développée en France. Elles sont aujourd'hui pratiques d'utilisation et dans certaines villes des services de location/lavage se sont créés pour faciliter la vie des jeunes parents ou des établissements recevant des enfants. Pourtant, elles restent encore peu connues. C'est pourquoi, le syndicat Bil Ta Garbi souhaite promouvoir l'utilisation des couches lavables.

I Quel objectif ?

L'objectif principal est de réduire les déchets de textile sanitaire, et particulièrement les couches jetables.

I Comment ?

L'action comporte plusieurs chantiers :

- ✓ Sensibilisation des particuliers, élus, établissements concernés par l'utilisation des couches,
- ✓ Informer sur cette alternative pour susciter le développement de projet de collecte et lavage de couches au niveau de structures comme les crèches,
- ✓ Etudier la faisabilité et viabilité d'un service de location/lavage de couches. La création d'un tel service pourrait permettre de développer une activité économique locale (fabrication de couches, collecte, lavage,...).



Accompagner les organisateurs de manifestations sur des solutions alternatives de réduction des déchets

I Quand ?

A partir de 2014

I Pour qui ?

Les organisateurs de manifestations et les visiteurs.

I Pourquoi ?

Le territoire du syndicat Bil Ta Garbi regorge de fêtes et manifestations diverses. Par leur vocation de rassemblement d'un public important sur un territoire restreint et dans un temps limité, ces événements peuvent générer des effets négatifs sur l'environnement et la salubrité publique.

C'est pourquoi dès 2005, le syndicat Bil Ta Garbi a soutenu la promotion des baso berri réutilisables permettant ainsi de réduire les quantités de verres plastiques jetés, éviter les frais de nettoyage du site, tout en faisant prendre conscience aux utilisateurs des problèmes de pollution.

De plus en plus conscient des enjeux écologiques, organisateurs et participants cherchent à diminuer au maximum l'impact environnemental de leurs événements mais ne savent pas toujours comment faire et où trouver l'information.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal la réduction des déchets générés lors des manifestations. Les gestes éco-responsables du quotidien doivent trouver leur prolongement hors du domicile, dans le travail mais aussi les loisirs.

I Comment ?

L'action consiste à déployer ce geste à d'autres actions que le verre réutilisable et à accompagner les organisateurs dans leur démarche éco-responsable. Des fiches conseils et autres outils seront diffusés par l'intermédiaire du site web du syndicat Bil ta Garbi pour accompagner les organisateurs.

Les communes pourront également être sensibilisées en tant qu'autorité délivrant les autorisations d'occupation du domaine public ou propriétaire de salle de fêtes.



Informer sur le gaspillage alimentaire

I Quand ?

A partir de 2012

I Pour qui ?

Les consommateurs et les cantines scolaires.

I Pourquoi ?

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que le gaspillage alimentaire représente près de 20 kg par an par habitant :

- ✓ 7 kg d'aliments encore emballés,
- ✓ 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés...

Ce gaspillage peut être limité en étant vigilant sur la conservation des aliments, en accommodant les restes, en achetant en fonction de ses besoins, ...

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal la réduction des déchets de produits alimentaires non consommés.

I Comment ?

L'action consiste à informer les consommateurs sur les bonnes pratiques et les alternatives qui réduisent ces quantités de déchets. Elle est en lien avec l'action A3 du programme (informer le consommateur sur les « achats malins »).

Les cantines scolaires sont également concernées par cette action. Un groupe de travail pourra être constitué afin de tester sur des cantines pilotes des actions de réduction du gaspillage alimentaire.

Elle pourra faire l'objet d'outils de communication (site web, campagne spécifique, reprise des messages nationaux de l'ADEME,...).



Accompagner les professionnels du tourisme sur des solutions alternatives de réduction des déchets

I Quand ?

A partir de 2013

I Pour qui ?

Les professionnels du tourisme.

I Pourquoi ?

Occupant directement ou indirectement près d'un actif sur cinq, le tourisme constitue un secteur d'activité de toute première importance pour le territoire. Sur le territoire du syndicat Bil Ta Garbi, cette affluence estivale représente une population supplémentaire lissée sur l'année de 30 400 habitants et 27 300 structures d'accueil. Cette affluence estivale génère un pic de déchets en juillet et août évalué à +30% par rapport à la basse saison (octobre à mai). La population touristique représente un surplus de production d'ordures ménagères résiduelles d'environ 4 865 tonnes (soit 6 % de la production totale du syndicat).

C'est pourquoi le syndicat Bil Ta Garbi souhaite accompagner les professionnels du tourisme dans la connaissance des actions de réduction des déchets.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal la réduction des quantités de déchets générés par l'activité touristique.

I Comment ?

Au préalable de cette action, un groupe de travail pourra être constitué avec les acteurs du tourisme. Il a pour objectif de définir les actions spécifiques à mettre en œuvre :

- ✓ par les professionnels du tourisme liées à leur activité d'accueil, de restauration,...
- ✓ par les touristes (cf action A4). En effet, les professionnels du tourisme (campings, hôtels,...) sont des intermédiaires indispensables à sensibiliser car les touristes du fait du peu de temps qu'ils passent sur notre territoire sont difficiles à sensibiliser directement.

Cette action vient en complément de l'action A4 « Communiquer auprès des touristes ».



Accompagner les commerçants sur des solutions alternatives de réduction des déchets

I Quand ?

A partir de 2013

I Pour qui ?

Les commerçants.

I Pourquoi ?

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que 22% des ordures ménagères collectées par le service public en France (poubelle grise) ne proviennent pas des ménages mais d'autres producteurs, comme les commerces, les administrations, les artisans....

Sur le territoire du syndicat Bil Ta Garbi, ces déchets assimilés représentent 17 700 tonnes collectées avec les ordures ménagères. Le but est de sensibiliser et accompagner les commerçants dans une démarche de prévention.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de réduire les déchets produits par les commerçants, contribuant à l'atteinte de l'objectif de réduction de 7% des ordures ménagères.

I Comment ?

Au préalable de cette action, un groupe de travail pourra être constitué avec les acteurs. Les actions de prévention pourront porter à la fois sur les déchets générés en interne de leur activité mais également sur ceux générés chez leur client par la vente de leur produit. En collaboration des acteurs, des fiches, par famille de métier, proposant des gestes pratiques générant moins de déchets pourraient être proposées.

Cette action vient en complément de l'action C3 « Promouvoir les sacs réutilisables dans les commerces de proximité ».



Promouvoir la collecte des médicaments

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Les pharmaciens et les habitants utilisant des médicaments.

I Pourquoi ?

Les médicaments sont encore trop souvent jetés en mélange avec les ordures ménagères ou déposés dans des filières de tri non adaptées (collecte sélective, déchetteries,...). Il existe pourtant une collecte gratuite obligatoire des médicaments non utilisés par les pharmacies qui est encore visiblement mal connue.

L'association Cyclamed, éco-organisme, a pour mission de collecter et valoriser les médicaments non utilisés à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de favoriser et intensifier le retour des médicaments non utilisés en pharmacie pour qu'ils soient traités par Cyclamed.

I Comment ?

En premier lieu, une attention particulière sera portée sur l'acceptation des médicaments usagés par l'ensemble des pharmaciens du territoire. Le syndicat Bil Ta Garbi évaluera le bon fonctionnement de cette collecte.

En partenariat avec Cyclamed et les pharmaciens, le syndicat Bil Ta Garbi communiquera sur la collecte gratuite des médicaments dans les pharmacies.



Développer l'action mieux jeter et moins consommer de piles

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Tous les utilisateurs de piles à usage unique.

I Pourquoi ?

Depuis le 1er janvier 2001, l'ensemble des piles et accumulateurs doit être collecté séparément et faire l'objet d'un traitement adéquat. Au niveau national, on observe pourtant que seulement une pile sur 3 est aujourd'hui triée et donc recyclée. Les usagers ont une méconnaissance de l'impact des piles sur l'environnement. Comme leur utilisation n'est pas nocive, ils ne les associent pas forcément lors de l'abandon à un déchet dangereux pour l'environnement.

En 2009, 22 tonnes de piles ont été collectées dans les déchetteries du syndicat Bil Ta Garbi.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de mieux collecter les piles jetables et de réduire leur utilisation.

I Comment ?

L'action comporte plusieurs chantiers :

- ✓ Installer de nouveaux points de collecte (écoles, mairies, campings, points d'apport volontaire,...).
Le syndicat Bil Ta Garbi a signé, en 2010, une convention avec l'éco-organisme agréé SCRELEC pour une mise à disposition de collecteurs de piles et pour la collecte de ces piles,
- ✓ Communiquer sur les alternatives aux piles jetables.



Développer la sensibilisation des particuliers sur les déchets dangereux

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Les particuliers.

I Pourquoi ?

La prévention, outre la limitation quantitative, regroupe aussi les actions visant à réduire la nocivité des déchets. Les particuliers n'ont pas toujours conscience de l'impact des déchets de bricolage et de jardinage sur leur santé et sur l'environnement.

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que chaque français jette en moyenne 3 kg de déchets dangereux par an, déchets qui devraient être apportés en déchetterie.

En 2009, 328 tonnes de déchets dangereux soit 1,3 kg/hab/an ont été collectés sur les déchetteries du territoire, soit 20% des déchets dangereux produits par les ménages. Le Syndicat Bil Ta Garbi souhaite communiquer sur l'importance de rapporter les déchets dangereux en déchetterie et sur les alternatives à l'utilisation de déchets dangereux qui restent peu connues par les utilisateurs.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de mieux collecter les déchets dangereux et d'utiliser moins de produits dangereux d'entretien, de bricolage ou de jardinage.

I Comment ?

Un groupe de travail est prévu avec les magasins de bricolage et de jardinage afin de définir concrètement les actions pouvant être mises en place au moment de l'achat pour favoriser les alternatives d'achats de produits moins nocifs pour l'environnement.

Des outils de communication pourront être réalisés afin de recueillir l'ensemble des pratiques alternatives et d'informer sur les lieux de collecte des déchets dangereux.



Accompagner la collecte des déchets dangereux des professionnels

I Quand ?

A partir de 2011

I Pour qui ?

Les professionnels dont les déchets sont collectés avec les ordures ménagères.

I Pourquoi ?

La prévention, outre la limitation quantitative, regroupe aussi les actions visant à réduire la nocivité des déchets. Si certaines catégories professionnelles organisent avec la chambre des métiers des opérations collectives de collecte des déchets dangereux (imprimeurs, photographes, garagistes,...), il reste néanmoins des activités professionnelles isolées qui continuent à jeter les déchets toxiques dans la poubelle traditionnelle. L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que nos poubelles contiennent encore près de 3 kg de déchets dangereux par an par habitant.

En effet, les professionnels n'ont pas toujours la connaissance ou la taille suffisante pour bien gérer leurs déchets dangereux. Le Syndicat Bil Ta Garbi souhaite aider ces professionnels à trouver des solutions pour bien gérer leurs déchets dangereux.

I Quel objectif ?

L'action a pour objectif principal de mieux collecter les déchets dangereux des professionnels.

I Comment ?

Un groupe de travail est prévu avec les chambres consulaires et l'Agence de l'Eau afin d'accompagner des projets collectifs pour mieux collecter les déchets dangereux diffus de professionnels.

L'entreprise Notox a notamment sollicité le syndicat Bil Ta Garbi en 2010 pour un accompagnement de la collecte des déchets dangereux des fabricants de planches de surf.



Syndicat Bil Ta Garbi
2 allée des platanes - 64100 BAYONNE
Tel. 05.59.44.26.44
contact@biltagarbi.fr

www.biltagarbi.fr